

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****2025-070****TARIFS DROITS DE PLACE ET LOCATION SALLES COMMUNALES**

Séance du : 11 décembre 2025
Date de convocation : 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09
Présents ou représentés : 06
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : Néant
Absent : FAUST Alain, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : TARIFS DROITS DE PLACE ET LOCATION SALLES COMMUNALES

Le maire propose de revoir les tarifs des droits de places et de location des salles communales, il propose les tarifs suivants, examinés en commission :

Droits de place domaine public :

– Bars, restaurants, commerces :	10 € le m2 par an
– Manèges, marionnettistes :	30 € par jour
– Camions exposition vente :	15 € par jour
– Brocantes moins de 50 exposants :	80 € par jour
– Marché forfait année :	100 €
– Marché forfait saison été (1 ^{er} juillet – 31 août)	150 €
– Marché forfait saison hiver (1 ^{er} décembre – 31 mars)	200 €
– Marché journée étal 1 m :	4 €

Salle des fêtes :

– La journée :	100 € par jour
– Utilisation régulière et annuelle :	50 € par mois
– Une semaine à titre privée :	350 € par semaine
– Stages d'une semaine :	350 € par semaine
– Cinéma, une séance :	70 € par séance
– Cinéma, deux séances :	100 € pour 2 séances

Délibération n°2025-070 Tarification droits de place et location salles communales

1 / 2

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

- École des Terrasses :
50 € la journée
30 € la demi-journée
20 € par mois pour une utilisation régulière et annuelle
- Salle de la mairie :
50 € la journée
30 € la demi-journée
20 € par mois pour une utilisation régulière et annuelle
- Salle des quartiers :
40 € la journée
20 € la demi-journée
10 € par mois pour une utilisation régulière et annuelle
- École Élémentaire :
50 € la journée
30 € la demi-journée
20 € par mois pour une utilisation régulière et annuelle

Matériel :

- Barnum Barnums : 30€ l'un
- Petite Sono : 30 €
- Caution : 200 €

La location est gratuite pour les associations de La Grave – Villar d'Arène, et pour le SIVOM.

Les salles doivent être remise en état et rendue propre.

Dans le cas contraire, la collectivité gardera la caution.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour ces nouveaux tarifs, applicables à compter de ce jour.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

